

# Règlement particulier de la Ca'Rando Moto

9<sup>ème</sup> Edition, samedi 3 octobre 2026



Le club Ca'Rando Moto de Carentan Les Marais organise la 9<sup>ème</sup> édition de la Ca'Rando Moto le **samedi 3 octobre 2026**, une balade moto dédiée au **Téléthon**. Cette balade est organisée dans un but lucratif et tous les bénéfices seront reversés à l'**AMF Téléthon de la Manche (50)**

Cette balade est ouverte à tout type de motocyclette ayant une cylindrée égale ou supérieur à 125cc et répondant aux normes de sécurité imposées par le code de la route.

Un parcours **de 194 km** est proposé et se décompose en 4 étapes :

1. Départ de la salle des fêtes de St Hilaire-Petitville jusqu'à la pause-café.
2. Première étape avec une pause vers Pont Farcy
3. Seconde étape se terminera par la pause déjeuner dans une salle des fêtes de St Michel de Montjoie.
4. Troisième étape, retour avec une pause-café à mi-parcours (Carantilly)
5. Dernière étape, retour au point de départ à la salle des fêtes de St Hilaire-Petitville.

**Article 1** : La manifestation se déroule en conformité avec la réglementation du code de la route. Tout participant s'engage à se soumettre au code de la route (*respect de la signalisation*) et au règlement spécifique de la balade moto par le seul fait de sa participation.

**L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident lors de la balade moto et se réserve le droit d'exclure tout motard au comportement dangereux. Les participants attestent que la circulation de leur moto sur route ouverte se fait exclusivement sous couvert de leur propre responsabilité (permis et assurance moto obligatoire)**

**Article 2** : Est admis comme participant toute personne titulaire d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie de sa moto, de la carte grise du véhicule et de l'attestation d'assurance à jour de cotisation le jour de la balade. Pourront également participer toutes les personnes accompagnantes ayant remplies les droits d'inscription.

**Article 3** : Tout motard participant à la manifestation doit respecter la législation en matière d'alcoolémie. Tout pilote ayant un taux supérieur à celui fixé par la loi sera exclu immédiatement, et ne pourra en aucun cas se retourner contre les organisateurs en cas d'incident ou d'accident. Pour les motards, nous rappelons que le port du casque et de gants homologués sont obligatoires.

## **Article 4 : Lieu de rendez-vous de la balade**

Nous vous accueillerons le **samedi 3 octobre 2026** à partir de **8h00** au **à la salle des fêtes de St Hilaire-Petitville 50500 CARENTAN-LES-MARAIS**.

A son arrivée, chaque motard devra se présenter au pointage inscription avant de rejoindre le parking, ensuite un café sera offert avec des viennoiseries.

Le départ des motos sera donné **à 9h 30** précise après le briefing général.

## **Article 5 : Inscription**

L'inscription est obligatoire. Nous vous encourageons à vous inscrire sur Internet.

Comment ? A partir de notre site Internet [www.carandomoto.fr](http://www.carandomoto.fr) vous avez la possibilité soit de :

- A partir de la page d'accueil en cliquant sur le lien : <https://www.carandomoto.fr/inscription>

- Ou en imprimant la feuille d'inscription au format PDF, complétez-la, ensuite,
  - Sois-vous la déposez dans ma boîte aux lettres à l'adresse ci-dessous accompagnée d'un chèque à **l'ordre de l'AFM TELETHON**
  - **Lionel LEVILLAIN 154 Rue Simone de Beauvoir - 50500 CARENTAN-LES-MARAIS**

Les inscriptions par voie postale doivent nous parvenir **avant le mercredi 30 septembre 2026 dernier délais** sinon par mail à l'adresse suivante : [carandomoto@gmail.com](mailto:carandomoto@gmail.com)

**Attention** : Les places sont limitées en nombre de personnes pour ceux qui s'inscrivent avec le repas. Une information sur notre site Internet vous indique le nombre de places restantes : [www.carandomoto.fr](http://www.carandomoto.fr)

#### **Article 6 : Les tarifs**

- L'inscription seule est de **10 € par casque**
- L'inscription avec le repas le midi est de **22 € par casque**, soit 10 € pour la balade et 12 € pour le repas

Le repas est servi avec un plat chaud, un fromage, un dessert et un café.

**Article 7** : L'équipe organisatrice de la Ca'Rando Moto se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité.

#### **Article 8 : La sécurité**

Notre dispositif de sécurité se décompose de la façon suivante :

1. D'une **moto régulatrice** située en première position du cortège
2. D'un groupe **de signaleurs en moto** (motos de sécurités) équipés d'un gilet fluorescent, leur mission consiste à fluidifier le déplacement du groupe de motos et indiquer aux participants les changements de direction.
3. D'un véhicule de type minibus situé en dernière position fermant le cortège. Ce véhicule est équipé d'un gyrophare orange et d'une banderole dans le but d'informer les autres véhicules le but de cette manifestation.
4. Lors du déplacement du groupe de motos, nous demandons aux motards de rester groupé afin d'éviter de former un espace avec le risque qu'un véhicule s'introduise dans le cortège. Source d'incident ou d'accident, par conséquent nous vous remercions de respecter cette consigne.

**Chaque participant s'engage à avoir pris connaissance du présent règlement et à y adhérer totalement.**

Rendez-vous à **la salle des fêtes de St Hilaire-Petitville, Route d'Isigny, le samedi 3 octobre 2026 à partir de 8h00**, pensez à faire le plein de votre moto et également de **vous munir d'équipements adéquats en cas de pluie.**